

# DESJEPS

## Natation et disciplines associées Performance Sportive

Réservé aux titulaires du BF 5<sup>ème</sup> degré



9 MOIS  
EN ALTERNANCE

La formation DESJEPS réservée aux titulaires du BF5 est une formation continue professionnelle. Elle s'adresse principalement à des personnes expérimentées en situation professionnelle et possédant déjà des connaissances et compétences en lien avec celles visées par le DESJEPS.

C'est pourquoi, la construction de cette formation est spécifiquement adaptée aux profils et besoins des candidats tout en tenant compte de leurs contraintes professionnelles dans une logique de parcours individualisé de formation.

Par ailleurs, ces personnes sont déjà titulaires du Brevet Fédéral 5<sup>ème</sup> degré et sont à ce titre dispensées des UC1, UC3 et UC4, tel que précisé dans l'arrêté du 21 janvier 2025.

**En outre, l'obtention du diplôme du DESJEPS réside donc, pour les candidats à acquérir l'UC2 : « Être Capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur ».**

En conséquence, le programme de formation du DESJEPS s'articulera essentiellement autour des contenus de formation de l'UC2 en sachant que le positionnement réalisé avant l'entrée en formation permettra à certains de bénéficier d'éventuels allègements en formation et/ou d'une adaptation des modalités de formation.

*Toutefois, la réforme de la formation professionnelle avec l'arrivée de France Compétence remet en question cette notion d'équivalence. A partir du 1er janvier 2029 il ne sera plus possible de faire valoir un BF5 pour s'inscrire à la formation de l'UC manquante (UC2) afin d'obtenir le DESJEPS.*



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### DIPLÔME VISÉ

La formation du DESJEPS spécialité « performance sportive » vise à développer les compétences permettant d'assurer la conception, le pilotage et l'expertise de programmes d'entraînement et d'optimisation de la performance sportive.

### NIVEAU DU DIPLÔME

Le Diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS), « natation et disciplines associées » spécialité « performance sportive », option « natation course-eau libre », « plongeon », « water-polo » ou « natation artistique » est un diplôme de niveau 6 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) par Arrêté du 21 janvier, code NSF 335, publié au Journal Officiel le 02 février 2025, et délivré par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des Sports ou les organismes ayant reçu son habilitation.

### MÉTIER VISÉ

Directeur, directeur sportif, directeur technique, cadre technique, entraîneur cadre, chef de projet de performance.

## INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

Tel : 01.70.48.45.24

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : [www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr) / [www.ffn.extranat.fr](http://www.ffn.extranat.fr)

Email INFAN : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)

N° de déclaration : 11.75.34540.75



## PUBLICS ET PRÉREQUIS

1-Exigences préalables  
à l'entrée en formation

2-Sélection

3-Positionnement

4-Entrée en formation

### 1 - EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour entrer en formation, vous devez posséder les Exigences Techniques Préalables suivantes, c'est-à-dire être détenteur :

- ▣ Du Brevet Fédéral 5ème degré de la Fédération Française de Natation de la mention d'inscription au DESJEPS, à jour de la formation continue
- ▣ Du diplôme de secourisme du PSE1 à jour de la formation continue annuelle
- ▣ D'un justificatif d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle de deux années minimum au cours des cinq dernières années

### 2- PIÈCES À FOURNIR DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- ▣ Si vous êtes français, une photocopie de votre carte d'identité recto/verso en cours de validité.
- ▣ Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité.
- ▣ Votre Curriculum Vitae.
- ▣ Fiche d'identité avec photo
- ▣ Copies des diplômes et attestations cochés dans le dossier d'inscription
- ▣ Copie de la carte professionnelle d'éducateur sportif
- ▣ Attestation de formation aux Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue annuelle
- ▣ Copie du diplôme du BF5ème degré de la mention choisie, valide
- ▣ Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et (sportives) de la mention choisie datant de moins de 3 mois par rapport à l'entrée en formation.
- ▣ Attestation d'assuré social en cours de validité (téléchargeable sur le site Internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)). La carte vitale n'est pas recevable.
- ▣ Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité. À se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule
- ▣ Attestation de prise en charge financière de votre employeur ou de votre part (avec cachet et signature de l'employeur)
- ▣ Attestation engagement tuteur (modèle disponible sur la plateforme d'inscription)
- ▣ Autorisation employeur à suivre la formation (pour les salariés ; modèle disponible sur la plateforme d'inscription)
- ▣ **Une note d'intention de 3 pages** : analyse des expériences du candidat en lien avec la gestion des ressources humaines et des ressources financières / ses attentes de la formation ainsi que le projet envisagé qui servira de support à la certification pour démontrer ses compétences en matière de ressources humaines et ressources financières : définition et objectifs du projet, éléments mobilisés dans le domaine des ressources humaines (équipe projet, organigramme et l'action etc.) et ressources financières (budget prévisionnel, calculs de tarifications etc.)
- ▣ Un virement de 50 € (frais d'inscription via Hello Asso) et un virement de 3 150 € (frais pédagogiques) en cas de non prise en charge par un OPCO (AFDAS)
- ▣ Les 50€ ne seront pas remboursés en cas de désinscription.

Pour les candidats salariés : Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation (si formation pendant le temps de travail)

Pour les français de moins de 25 ans : Le certificat de participation à l'appel de préparation à la défense.

*L'INFAN SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER LA FORMATION SI LE NOMBRE DE 5 CANDIDATS N'EST PAS ATTEINT.  
12 CANDIDATS MAXIMUM - **Seuls les dossiers complets seront recevables***

L'inscription au DESJEPS Performance sportive UC2 s'effectue en ligne par le biais de la plateforme numérique de la Fédération française de natation réservée à cette formation.

<https://ffnatation.claroline.com/#/workspace/infan-inscriptiondes26>



Un entretien de motivation pourra être organisé pour évaluer le projet professionnel du candidat, sa disponibilité au regard du calendrier de la formation, les modalités de financement de la formation, son engagement et sa motivation ; et en fonction du nombre de candidatures pour le nombre de places disponibles.

**Clôture des inscriptions : Lundi 05 octobre 2026**

**Entretiens de sélection (si nécessaire) : Lundi 12-mardi 13 octobre 2026**

### **3- POSITIONNEMENT**

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation. Il est réalisé à partir d'un entretien qui se déroulera à l'INFAN qui permettra de :

- Repérer les compétences développées par le stagiaire
- Proposer au stagiaire un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des Unités Capitalisables déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- Proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat(e).

Attention, l'allègement des temps de formation en centre ne dispense pas des épreuves certificatives.

**Positionnement : lundi 02 novembre 2026 à l'INFAN – siège fédéral FFN, 104 rue Martre, 92 110 CLICHY ou en visioconférence.**



## CONTENUS DE LA FORMATION

### **LE PROGRAMME ET LES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES**

Les compétences développées dans l'UC 2 sont les suivantes :

**UC2 :** **Être capable de gérer les ressources humaines d'une organisation de secteur en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous afin de répondre aux caractéristiques et besoins singuliers des publics**

- Concevoir un projet de développement et le décliner en plan d'actions opérationnelles
- Concevoir une stratégie de développement des ressources humaines
- Négocier le plan de formation du personnel
- Gérer les relations sociales au sein de l'organisation
- Contrôler la gestion administrative du personnel
- Procéder à l'évaluation des personnels
- Anticiper l'évolution des besoins en personnel

**Être capable de gérer les ressources financières d'une organisation de secteur**

- Etablir le budget prévisionnel et les dossiers de financement
- Organiser le fonctionnement financier de l'organisation
- Négocier avec des prestataires de l'organisation
- Contrôler les différentes procédures d'exécution budgétaires

**Être capable de rendre compte de la mise en œuvre de la délégation en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et les outils aux singularités de chacun**

- Evaluer la pertinence des modes de fonctionnement de la structure de natation et disciplines associées en lien avec les spécificités des publics impliqués, acteurs et pratiquants
- Explique les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés
- Elaborer des propositions d'évolutions possibles en veillant à respecter l'intégration de tous



## LES CONTENUS

Le programme de formation au regard des compétences à développer est le suivant :

### Être capable de gérer les ressources humaines d'une organisation de secteur

- La méthodologie de projet
- Le management d'équipe
- Les outils du manager
- Le code du travail et la CCNS
- La formation professionnelle continue et les OPCO

### Être capable de gérer les ressources financières d'une organisation de secteur

- La gestion des ressources d'une association
- La gestion des ressources et du budget d'une organisation
- Fiscalité
- Les règles comptables de base d'une association
- Les règles de base des subventions
- Les règles de base du mécénat et du sponsoring

## LE VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION

276 heures au total réparties comme suit :

- ▣ 175 heures de face à face pédagogique dont 30 heures d'accompagnement individuel en centre de formation.
- ▣ 100 heures de formation en structure (alternance)
- ▣ 1 heure de certification

## ORGANISATION DE LA FORMATION

## CALENDRIER DE LA FORMATION

Dossier d'inscription à compléter et pièces administratives à joindre.

- Date limite d'inscription à la formation : lundi 05 octobre 2026
- Entretien de sélection : lundi 12 – mardi 13 octobre 2026 (si nécessaire)
- Positionnement : lundi 02 novembre 2026

5 sessions de formation à l'INFAN, soit 175 heures de face à face pédagogique.

- Regroupement 1 : du 16 au 20 novembre 2026  
5 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 2 : du 04 au vendredi 08 janvier 2027  
5 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 3 : du 01 au 05 février 2027  
5 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 4 : du 08 au 12 mars 2027  
5 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 5 : du 10 au 14 mai 2027  
5 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN



- |   |   |
|---|---|
| ▣ Date limite inscription formation :                       | Lundi 05 octobre 2026 (mail avec accusé de réception faisant foi) |
| ▣ Entretiens de sélection                                   | Lundi 12 octobre 2026 (si nécessaire)                             |
| ▣ Vérification exigences préalables à l'entrée en formation | Lundi 12 octobre 2026   |
| ▣ Positionnement :  | Lundi 03 novembre 2026  |
| ▣ Certification :   | Mardi 01 juin 2027 - date à confirmer                             |
| ▣ Rattrapage certification :                                | Mardi 22 juin 2027 - date à confirmer                             |

## ALTERNANCE

Chaque stagiaire en formation devra disposer dans sa structure professionnelle d'un tuteur, garant de l'acquisition et de la mise en œuvre opérationnelle des compétences de l'UC2 sur « le terrain ».

Le tuteur aura comme mission d'accompagner le stagiaire dans son parcours de formation en lui permettant de mettre en pratique, la « théorie » étudiée en formation.

Le tuteur choisi pour encadrer le stagiaire devra être reconnu pour ses compétences dans son activité et ses acuités pour transmettre son savoir, savoir-faire et savoir-être.

Le tuteur pourra être choisi s'il possède au moins un BEES 2ème degré ou un DESJEPS et/ou s'il est expérimenté dans les domaines de la gestion humaine et financière.

Il devra occuper un poste à responsabilités, depuis au moins 3 ans tels que manager d'équipe, directeur sportif, directeur de projet, directeur de structure et exercer ou avoir exercé une fonction équivalente dans le cadre de son activité professionnelle. Cette personne pourrait être salariée ou bénévole d'un club, d'un comité départemental, d'un comité régional ou d'une ERFAN – les compétences liées à la formation devront être avérées et validées par le DTN de la Natation.

A défaut, pour des raisons pratiques, les CTS affectés dans la région où le stagiaire effectue son stage en alternance exerceront la fonction de tuteur. Effectivement, il ne sera pas forcément évident de trouver dans les structures fédérales, des personnes répondant aux profils recherchés et ayant la capacité d'assumer pleinement le rôle de tuteur, c'est pourquoi, le choix du CTS comme tuteur semble être un choix pertinent.

## STRUCTURE D'ALTERNANCE POUVANT ACCUEILLIR LE STAGIAIRE

100h de formation en structure professionnelle est prévue, réparties entre les semaines de formation en centre.

### Les structures d'alternance :

La thématique de l'UC2 est telle, « gestion des ressources humaines et financières », que le choix de la structure d'accueil est prépondérant. Afin de permettre au stagiaire de développer et/ou consolider les compétences attendues, il est nécessaire que le fonctionnement, l'organisation et les activités de la structure d'accueil lui permettent d'exercer des missions, des actions de travail qui sont en lien avec la thématique définie.

Pour résumer, les structures d'accueil potentielles pour les stages d'alternance pourront être :

- ▣ Des clubs FFN employeurs labellisés « formateur », « national » ou « international » et/ou des Centres d'Accession et de Formation, des Clubs Partenaires d'Excellence
- ▣ Des comités départementaux FFN employeurs
- ▣ Des Ligues Régionales FFN employeurs
- ▣ Des Écoles Régionales de Formation des Activités de la Natation employeurs
- ▣ La Fédération Française de Natation
- ▣ Les clubs FFN employeurs ayant été validés par le DTN de la Natation comme pouvant accueillir le stagiaire

Le choix de la structure d'accueil devra être communiqué au moment de l'inscription du stagiaire et discuté au moment du positionnement.





Le dossier devra comporter :

- les expériences dans le domaine de la gestion des ressources humaines et financières. Le candidat fait apparaître son rôle, son implication au sein de cette expérience au regard des attendus de l'UC2.
- une analyse de ces expériences en s'appuyant sur les apports et contenus de formation étudiés. Le candidat devra évaluer ses actions réalisées en mesurant et analysant les écarts entre l'expérience passée et les nouvelles compétences acquises et/ou consolidées en formation, notamment au cours de son stage d'alternance en structure professionnelle.
- des pistes d'amélioration et/ou des perspectives d'évolution par rapport à l'expérience vécue en justifiant et argumentant ses choix.

Le document devra être rédigé en police arial 11, interligne simple, marges 2,5 cm. Il devra être composé de 20 pages maximum, hors annexes.

Les modalités de la situation d'évaluation certificative l'unité capitalisable 2 (UC2) " être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur " figurent à l'article A. 212-57 du code du sport. La situation d'évaluation certificative de l'UC2 est réalisée au moyen d'un document écrit personnel et d'une soutenance orale suivie d'un entretien.

Dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le candidat transmet au directeur ou à l'organisme de formation un document écrit personnel de vingt pages, hors annexes, analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de performance sportive dans le champ disciplinaire défini dans la mention assortie de son évaluation. Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences par le jury mentionné à l'article [R. 212-10-1](#). Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo.

## SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

### SUITE DE PARCOURS

Suite à l'obtention du DESJEPS, le candidat pourra entreprendre une formation de niveau supérieur ou égal dans d'autres champs professionnels tels que la gestion de piscine ou le management.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

### TARIFS

| Statut du stagiaire | Coût total de la formation | Détails de la tarification |                       |
|---------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|
|                     |                            | Dont Frais pédagogiques    | Dont Frais de dossier |
| DESJEPS UC2         | 3200 €                     | 3150 €                     | 50 €                  |

Le tarif des frais pédagogiques indiqué comprend les frais de formation, les frais forfaitaires de positionnement, les frais de certification.

Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

### FINANCEMENTS

Outre l'autofinancement, des aides financières peuvent être sollicitées :

- Si vous êtes salarié, vous pouvez effectuer une demande de prise en charge par l'AFDAS. Contactez votre conseiller AFDAS en région.
- Si vous êtes demandeur d'emploi, contactez votre conseiller Pôle emploi pour étudier les aides possibles.



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles. Renseignements complémentaires auprès de la référente handicap pour toute étude d'aménagements : Frédérique CROCHARD [frederique.crochard@ffnatation.fr](mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr)



## CONTACTS

|                               |                     |                |                                   |
|-------------------------------|---------------------|----------------|-----------------------------------|
| <b>Référent pédagogique</b>   | GAUFFRETEAU Cécile  | 01.70.48.45.24 | cecile.gauffreteau@ffnatation.fr  |
| <b>Référent administratif</b> | GAUFFRETEAU Cécile  | 01.70.48.45.24 | cecile.gauffreteau@ffnatation.fr  |
| <b>Référent technique</b>     | CROCHARD Frédérique | 06.82.84.23.21 | frederique.crochard@ffnatation.fr |



## INDICATEURS DE RÉSULTATS - SATISFACTION

### TAUX D'OBTENTION DU DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE

| Promotions | Nbre éducateurs inscrits | Nbre éducateurs admis | Taux de réussite | Taux d'échec | Taux d'abandon | Taux insertion professionnelle |
|------------|--------------------------|-----------------------|------------------|--------------|----------------|--------------------------------|
| 2017-2018  | 8                        | 8                     | 100%             | 0            | 0              | 100%                           |
| 2018-2019  | 9                        | 9                     | 100%             | 0            | 0              | 100%                           |
| 2019-2020  | 5                        | 5                     | 100%             | 0            | 0              | 100%                           |
| 2020-2021  | 4                        | 3                     | 75%              | 25%          | 0              | 100%                           |
| 2021-2022  | 5                        | 5                     | 100%             | 0            | 0              | 100%                           |
| 2023-2024  | 7                        | 7                     | 100%             | 0            | 0              | 100%                           |
| 2024-2025  | 12                       | 11                    | 91,66%           | 8,34%        | 0              | 100%                           |
| 2025       | 11                       | 10                    | 90,90%           | 9,10%        | 0              | 100%                           |

### TAUX DE SATISFACTION

| Promotions | Inscrits | % Très satisfait | % Satisfait | % Peu satisfait | % Pas du tout satisfait |
|------------|----------|------------------|-------------|-----------------|-------------------------|
| 2021-2022  | 5        | 80%              | 20%         | 0%              | 0%                      |
| 2023-2024  | 7        | 85%              | 15%         | 0%              | 0%                      |
| 2024-2025  | 12       | 100%             | 0%          | 0%              | 0%                      |
| 2025       | 11       | 100%             | 0%          | 0%              | 0%                      |